

Sommaire

Page 2 :
Dépassements d'honoraires,
Dérapages des dépenses d'assurance maladie,
Détente et Culture.

Page 3 :
La CFDT stabilise ses effectifs,
Sans borne automatique,
Les réformes sociales en Italie,
Amiante.

Page 4 :
Débat sur l'avenir des retraites

Page 5 :
CODERPA

Page 6 :
ULR Grenoble,
ULR Pays Viennois

Page 7 :
ULR Sud Grésivaudan,
ULR Roussillon,
SSR de la FCE sur l'énergie,

Pages 8 :
suite de la SSR-FCE
Agenda

N° 16 avril 2007

Parachutes dorés

Primes de départ inadmissibles. La divulgation, le 11 avril, de généreuses primes de départ attribuées à des PD G. laissant des groupes en difficulté, comme à Airbus ou Alcatel, a suscité de nombreuses réactions d'indignation. Pour la CFDT, « il est totalement anormal que des dirigeants puissent bénéficier d'un tel niveau d'indemnisation ». D'autant plus, « quand la rigueur budgétaire et la modération salariale règnent dans les entreprises depuis de nombreuses années ».

Journal de l'Union Territoriale des Retraités de l'Isère

Edito

Je vous propose dans cette période électorale d'entre deux tours, l'extrait d'un texte de François Chérèque qui me semble bien convenir au choix de société qui nous attend.

Jean Pierre Luppi

" L'exigence de justice, levier de la modernité "

Voici quelques années que se répand l'idée de notre immobilisme. Tandis que nos voisins européens s'engagent sur le chemin des réformes, nous seuls serions condamnés à l'inertie ?

Si nous voulons préserver les fondements de solidarité et d'équité de notre modèle social, nous devons changer, mais dans le souci de l'intérêt général. Tâche difficile, tant notre société est déchirée par des luttes d'intérêts particuliers, renforcées par les difficultés économiques qui creusent les inégalités et bloquent les réformes.

Les candidats à l'élection présidentielle affirment détenir la recette pour rénover notre pacte social. Mais comment avons-nous rompu ce pacte ?

Une mauvaise adaptation économique a fragilisé une partie du salariat. Les entreprises n'innovent pas assez. La politique économique est souvent inefficace : les allègements de charges sur les bas salaires dissuadent les dirigeants d'investir dans la formation et la progression de leur personnel. Nos entreprises sont donc mal préparées à relever le défi de l'économie moderne.

Ce qui fait le succès de nos voisins, c'est leur anticipation et leur audace, bien plus que le bas coût du travail. Il est temps de tourner la critique vers nos acteurs économiques : ce sont eux qui ont rendu la mondialisation synonyme de déclin et de perte d'emploi aux yeux de plus en plus de catégories sociales. Notre dialogue social, top faible, n'a pu empêcher la montée de la précarité.

La multiplication des contrats de travail

a creusé de nombreux écarts : entre salariés des grandes entreprises et des PME, entre secteur public et secteur privé, entre hommes et femmes, entre différentes catégories d'âge. Les uns ont dû s'adapter à une économie flexible, tandis que les emplois à plein temps stables étaient réservés aux autres, souvent des hommes " ni trop jeunes ni trop vieux ".

Ainsi émergent de plus en plus d'inégalités, opposant de plus en plus de groupes sociaux. Ces clivages érodent notre capacité d'avancer ensemble et de concevoir une politique dans l'intérêt de tous. C'est par la restauration de la confiance à tous les niveaux que se fera la modernisation.

Il faut proposer aux Français une meilleure compréhension de notre société. Comment se créent les inégalités aujourd'hui ? Comment se partagent les risques et les richesses ? Mais il faut aussi que les solutions répondent au diagnostic posé. Les efforts ne seront acceptés que s'ils sont portés collectivement, les réformes ne seront approuvées que si elles sont équitables. L'exigence de justice est le meilleur levier de la modernité.

On ne pourra mobiliser les Français qu'autour d'un avenir commun, en incitant les citoyens à le définir ensemble. Croire en l'avenir, c'est pouvoir maîtriser le présent, et ne pas subir des réformes et des décisions " tombées d'en haut ".

Dans la société, et dans le travail, la sortie des difficultés passe par la confiance, la cohésion et la performance économique.

Sans un compromis édifié entre des citoyens confiants dans l'avenir, la France avancera chaotiquement. Il est urgent de restaurer cette confiance, en mobilisant chacun autour d'un pacte qui engage tout le monde.

La coupe est pleine !

Le rapport de l'Igas confirme la forte augmentation des dépassements d'honoraires. La CFDT demande au gouvernement de ne pas publier le décret permettant de passer la consultation de 21 à 22 euros.

Les dépassements d'honoraires facturés aux patients par les médecins sont en forte augmentation depuis plusieurs années. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) les estime à 2 milliards d'euros pour l'année 2005.

Ces pratiques sont inacceptables. Elles marquent un recul

de la solidarité nationale, sont contraires aux principes de l'accès aux soins pour tous, elles creusent les inégalités face à la santé. Pour les plus démunis, en particulier les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU), ces dépassements non remboursés conduisent au renoncement aux soins.

Le système devient incontrôlable : dans plusieurs départements de France, les dépassements d'honoraires constituent pour certains spécialistes, la part principale de leurs revenus.

Intervention de l'UTR à la manifestation du 26/03/07

En 2006, ce sont plus de 4,8 millions de personnes qui sont bénéficiaires de la CMU, les assurés de moins de 20 ans et les femmes en étant les principaux bénéficiaires. Les organisations de médecins (CSMF, SML, Alliance) ont obtenu une augmentation de 2 € de la consultation, qui passera ainsi à 22€ au 1er juillet 2007 et à 23€ en 2008. La revendication des médecins coûtera 500 millions d'euros par an à la Sécurité Sociale.

En même temps, nous constatons que de plus en plus de médecins réclament des majorations illégales d'honoraires. Ces majorations sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus élevées. Cette pratique exploite les malades. Elle est scandaleuse et intolérable. Pour les victimes de ces majorations illicites, c'est du racket.

Il faut faire échec aux majorations illégales des honoraires médicaux. Nous demandons aux médecins utilisant ces méthodes de les abandonner immédiatement et demandons au Gouvernement de faire respecter les

conventions signées avec les syndicats de médecins.

Nous déplorons l'attitude des syndicats de médecins qui demandent des tarifs toujours plus élevés et revendiquent, dans le même temps, plus de liberté tarifaire.

Nous ne pouvons laisser faire et tolérer ces agissements et nous vous invitons à leur faire échec.

Nous demandons à la CPAM de Grenoble et de Vienne, avec l'appui de nos représentants syndicaux auprès de ces caisses, de signaler et dénoncer cet état de fait.

Dérépagement des dépenses d'assurance maladie

La CFDT a pris connaissance du dépassement de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), fixé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2006, à hauteur de 1,2 milliards d'euros, ce qui est de fait supérieur au seuil d'alerte.

La CFDT est très inquiète de cette situation, d'autant plus que la revalorisation des consultations des

généralistes prévue par l'accord du 17 mars 2007 va encore peser sur les dépenses d'assurance maladie et les assurés. Cette situation justifie le rejet de cet accord par la CFDT. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le Comité d'alerte lui-même juge que l'ONDAM 2007 ne pourra être respecté que si les économies prévues sont intégralement réalisées.

La CFDT appelle à la plus grande vigilance et refuse que les salariés et les patients soient la seule variable d'ajustement conjoncturelle pour réguler les dépenses.

La CFDT veillera à ce que le dérapage des dépenses ne vienne pas remettre en cause la santé des assurés en les pénalisant par une baisse des remboursements des soins.

Détente et Culture

Visite guidée de l'ancien palais de justice, le mardi 19 juin 2007

Rendez-vous place Saint André à 14h30

Prix : 9 Euros à payer par chèque à l'ordre de " UTR CFDT Détente et Culture "

et à transmettre avec l'inscription à : Janine VANICAT 7 rue des 3 épis 38100 GRENOBLE

Tél. 04 76 23 29 51

Nombre de places limité à 18 personnes

Voyage en Artois- Picardie du 10 au 15 septembre 2007 : des places sont disponibles.

Vous pouvez vous adresser, si vous êtes intéressés(es) à :

Colette Weber au 04 76 09 07 59 ou à Robert Jaymond au 04 76 96 30 65.

La CFDT stabilise ses effectifs

La CFDT vient de procéder à la clôture de l'exercice 2006 des cotisations. Avec 803 635 adhérents au 31 décembre 2006, elle enregistre une quasi-stabilisation de ses effectifs (- 0,43 %).

L'exercice 2006 confirme le redressement de la courbe de syndicalisation. Pour mémoire, la baisse des cotisations était de 6,39 % en 2004 et de 1,37 % en 2005.

La moitié des régions (11 sur 22) présentent des résultats en progression. Elles n'étaient que quatre,

l'année précédente. Les nouvelles adhésions sont à 72 % réalisées dans des secteurs professionnels très divers : Services, Santé, Communication et Culture, Métallurgie, Transports, Collectivités territoriales, et Chimie Energie.

Cette tendance à l'amélioration ne se traduit pourtant pas par un solde positif. Les nouvelles adhésions, dont le nombre est reparti à la hausse, ne parviennent pas à compenser, entre autres, les départs à la retraite de la génération du papy

boom. Mais d'ores et déjà, les trois premiers mois de 2007 font apparaître des indices encourageants. Plus de 20 000 salariés, du public et du privé, ont rejoint la CFDT au cours de ce trimestre.

La CFDT s'organise afin de poursuivre et amplifier sa politique de développement. C'est bien sur un syndicalisme d'adhérents, représentatif de la diversité du salariat, que doit reposer une démocratie sociale modernisée.

Sans borne automatique, merci

Grand succès de l'opération. L'opération SBAM de la fédération des Services contre la généralisation des caisses automatiques dans 74 grandes surfaces, partout en France, a rencontré un grand succès, vendredi 13 avril. Clients et salariés ont apprécié la démarche des 1 200 militants mobilisés, qui ont distribué 40 000 jetons de Caddie, 10 000 bracelets et 80 000 tracts en trois heures. Sensibles à la déshumanisation et aux pertes d'emploi que ces caisses risquent d'entraîner, des dizaines de milliers de clients ont signé la pétition de la fédération. Selon elle, la moitié des 400 000 emplois de caisses dans la grande distribution sont menacés. « Les nouvelles technologies ne doivent pas se développer au détriment de l'emploi, martèle Aline Levron, secrétaire nationale à la fédération des Services. Lorsqu'on interpelle les chambres patronales sur ce sujet, c'est le silence. » La CFDT demande donc l'ouverture d'une négociation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. À plus long terme, l'inquiétude de la fédération porte sur les puces RFID, qui permettront de payer les achats sans avoir à les sortir du chariot, avec un détecteur à distance. « Le patronat de la grande distribution doit s'attendre à retrouver la CFDT dans l'action, afin d'obtenir les engagements auxquels peuvent prétendre les salariés, les consommateurs et les citoyens. »

Les réformes sociales en discussion en Italie.

Des discussions sont lancées entre les syndicats italiens et le gouvernement Prodi sur des réformes sociales, le développement économique et l'emploi dans la fonction publique. Les rentrées fiscales plus importantes que prévues suscitent un débat tendu. Le ministre de l'Économie plaide pour des allègements d'impôt

pour les entreprises, tandis que le président du Sénat veut donner la priorité aux familles. Le gouvernement souhaite également redresser des comptes publics. Les trois centrales syndicales ont signé un document préalable à ces discussions dans lequel elles rejettent le passage de l'âge de la retraite de 57 ans à 60 ans.

Amiante

Faute inexcusable retenue pour Carling. Le TASS (tribunal des affaires de sécurité sociale) de Metz a demandé, au nom de la faute inexcusable, 199 000 € d'indemnités pour la famille d'une victime de l'amiante sur la plateforme de Carling Saint-Avold (Moselle). La victime fait partie des 23 salariés décédés des conséquences de l'exposition à l'amiante sur ce site, dont 300 des 1 000 salariés retraités sont actuellement malades. La faute inexcusable de l'entreprise avait déjà été reconnue en octobre 2006 pour huit anciens salariés de la plateforme chimique. Ouvert en 1952, le site de Carling n'a été désamianté qu'en 1996.

carnet de famille

Notre camarade Paul BACCARD nous a quitté, il était un participant et militant actif au Conseil de l'UTR depuis de nombreuses années, ainsi qu'à la commission santé et à l'Union locale de Fontaine. Nous adressons à sa femme et à sa famille toute notre sympathie et nos condoléances.

En 2008 auront lieu de nouvelles discussions et de nouvelles décisions sur le devenir des retraites. Pour éviter de nous retrouver dans la situation de 2002 qui a vu la CFDT donner son aval sur un texte que la rue avait rejeté la veille dans une grande manifestation, un large débat doit avoir lieu dans notre organisation.

L'union locale des retraités de Grenoble propose dans le texte qui suit un certain nombre de pistes de réflexion. Il serait souhaitable que dans chaque ULR et SSR ce débat ait lieu pour que l'on soit à même à l'UTR de prendre un positionnement très net. (vos réactions seront les bienvenues)

Nous avons aussi proposé d'instaurer au congrès de l'UCR (Union Confédérale des Retraités) de juin, un débat sur l'augmentation annuelle des retraites qui pourrait être égale pour tous et non plus hiérarchisée, favorisant ainsi les basses pensions. Qu'en pensez-vous ? (vos réactions seront les bienvenues)

texte de l'ULR Grenoble

Harmoniser l'ensemble des régimes de retraite pour assurer l'équité à l'intérieur de chaque régime et entre les régimes. (Il faut un effort d'information et d'explication de la part des Confédérations Syndicales pour amener les régimes spéciaux à cette harmonisation)

Moduler la CSG pour financer les compensations entre régimes et améliorer les basses retraites.

Au niveau des retraites actuelles les seuls leviers sont la CSG et un impôt de solidarité sur les retraites versées au dessus d'un certain niveau. (a été évoqué à titre d'exemple au dessus de 2 fois le SMIC) pour instaurer une part de retraite complémentaire de solidarité afin que la retraite ne soit pas liée seulement aux cotisations versées durant la vie active : c'est le cas des personnes qui ont travaillé toute leur vie en ne recevant que le SMIC.

Revaloriser les basses pensions et les minima contributifs.

Mettre en œuvre une fiscalité des entreprises sur la richesse produite et pas seulement sur la masse salariale et les revenus du travail. (T.V.A. sociale ?)

Age de la retraite : départs possibles en retraite dès que les trimestres nécessaires sont acquis (avant ou après 60 ans) avec des possibilités de retraite progressive.

Prendre en compte le problème des femmes seules (et plus rarement des hommes) qui élèvent leurs enfants. (Problème des carrières professionnelles tronquées par nécessité sociale ou familiale)

Aménagement du temps de travail pour intégrer les seniors et les jeunes (faire respecter l'accord de 2003) et créer ainsi de nouvelles sources de cotisations.

Avec la mondialisation il y aura des limites dans les possibilités d'augmenter le PIB. Ne pas raisonner en franco-occidental mais penser l'avenir en Européen. Arrêter de dépendre d'une économie de marché basée sur le gaspillage. L'avenir des retraites dépend aussi des choix économiques pour un développement durable.

Intégrer les revendications sur les retraites (ne pas raisonner qu'en gestionnaire)

Généraliser la rémunération des stages qui intègre les cotisations.

Faire cotiser les grosses retraites à partir d'un plancher (par ex. 2 fois le SMIC ?), de manière progressive vers les très grosses retraites pour financer la revalorisation des basses retraites.

- (Question soulevée : la hiérarchie des retraites doit-elle être parallèle à celle des salaires ?)

Niveau de remplacement dégressif (de 85% au SMIC à X% pour les retraites les plus élevées)

Le fonds de réserve est de 27,7 Milliards €, les besoins en 2020 seront de 150 Md. Il faudrait l'alimenter d'au moins 6 Md par an pour rattraper le retard.

- Comment l'alimenter ? Comment prévoir son utilisation ?

Prise en compte de la pénibilité, comment ?

Une meilleure répartition de la masse salariale permettrait une meilleure répartition des retraites.

Indexation (prix / salaires) différenciées selon le montant des retraites. (Par exemple indexer les retraites de base jusqu'à 100% du SMIC sur le salaire moyen et au dessus, sur l'évolution des prix)

Voici quelques éléments qui ont servi de base à la manifestation du 26 mars :

Le niveau actuel des basses retraites ne permet pas de satisfaire les besoins les plus élémentaires.

1 020 euros est la pension moyenne des femmes,

600 000 personnes âgées perçoivent une pension inférieure à 800 euros

Les retraités, comme les salariés, sont confrontés quotidiennement aux hausses du coût de la vie :

Hausse des dépenses de santé directes,

Hausse du coût des mutuelles,

Hausse des dépenses de première nécessité (légumes + 5% - eau + 4,7% - logement + 3%...),

Hausse de l'énergie (essence - gaz + 11,3%),

Reste à charge très important pour le maintien à domicile, Coût élevé des séjours en maisons de retraite.

La question du niveau de vie des retraités avec des pensions correctes, permettant de vivre dignement, pleinement intégrés dans la société est une question de choix de société.

CODERPA (Comité départemental des retraités et des personnes âgées)

Le CODERPA est une instance placée auprès du Président du Conseil Général de chaque département depuis la loi de décentralisation de 2004.

Le CODERPA de l'Isère est composé de trois collègues :

□ Celui des syndicats et associations représentent les retraités et les personnes âgées (16 titulaires et 16 suppléants)

□ Celui des institutions et services contribuant à la prise en charge des personnes âgées (5 titulaires et 5 suppléants) exemple : ADMR, ADPA, médecins UHSE etc.....

□ Celui représentant les collectivités locales et organismes financeurs (3 titulaires et 3 suppléants) comme l'Etat, le conseil général, la CRAM etc.....

Cet organisme a un rôle purement consultatif et n'a pas de pouvoir décisionnel. Il est ni représentatif des retraités ni revendicatif en raison de sa composition incluant des professionnels, des élus C'est un lieu de dialogue, d'information, de réflexion et de proposition.

Installé depuis juin 2005, il tarde à atteindre un niveau de fonctionnement normal en ce qui concerne l'animation des quatre commissions initialement proposées :

□ " Suivi du schéma gérontologique " animée par Jean Tanniou de la FGR

□ " Communication et information " animée par Jacqueline Chapuis du 2ème collègue

□ " Ethique et Citoyenneté " animée par Roger Champion de la CFDT

□ "Qualité de vie des retraités " animée par Bernard Barrel de la CFE-CGC.

La présidente, Madame Gisèle Perez, désignée par le Conseil Général dont elle est une élue, a limité la participation aux commissions aux seuls membres du CODERPA, mais ceux-ci espèrent une ouverture plus large à toutes les

personnes intéressées et compétentes issues de nos syndicats ou associations, comme cela se pratique en Haute- Savoie, en Drôme ou ailleurs. Le CODERPA s'est réuni en assemblée plénière le 19 décembre 2006 avec la participation des titulaires et des suppléants. Chaque mois, les titulaires siègent en bureau et adressent un compte-rendu à tous les Délégués.

Le 19 décembre, la Présidente a présenté le découpage géographique du département effectué par le conseil général qui a remplacé les CLIC (Centre local d'information et de coordination) par

13 "Territoires",

chacun étant le siège d'une Maison Départementale qui comporte un secteur gérontologique pour l'autonomie.

Chaque secteur doit fonctionner en réseau qui coordonne tous les acteurs des services adaptés aux besoins exprimés par la personne âgée. Chaque territoire est présidé par un conseiller général. Ces instances devraient permettre la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du schéma gérontologique.

Pour chaque " coordination territoriale pour l'autonomie ", le CODERPA a désigné 3 membres issus du 1er collègue qui sont chargés de le représenter en agissant pour la défense des intérêts des personnes âgées de leur territoire. Leur mission se situe dans un cadre de dialogue, d'information, de réflexion et de proposition.

Les délégués bénéficieront de l'aide du CODERPA qui les réunira pour échanger sur la réalité de l'action dans chaque territoire et faire profiter chacun de ce qui se passe dans les autres territoires.

La commission Social-Santé CFDT devrait de la même manière soutenir ses propres délégués et veiller ainsi à ce que nos orientations se traduisent sur le terrain.

Les services du conseil général travaillent à la préparation d'un règlement intérieur propre au fonctionnement du Territoire et envisagent la création de groupes de travail.

Les retraités de Grenoble se situent dans le Territoire de l'Agglomération Grenobloise avec un sous découpage qui, semble-t-il, n'est pas terminé.

Les 13 Territoires seront " chapeautés " par une " coordination départementale pour l'autonomie " avec la participation entre autres de 4 délégués du Coderpa.

En 2007, va être lancée, dans le quartier Europole, la construction par le Conseil Général de la "Maison de l'Autonomie" où seront regroupées toutes les équipes du Conseil Général chargées de la santé des personnes âgées et personnes handicapées. Des salles de réunion sont prévues entre autres pour le CODERPA.

Lors du dernier bureau, le 5 mars, une réunion plénière a été demandée qui aura lieu le 4 Mai afin de connaître :

□ la mise en place des différentes coordinations,

□ la situation de l'APA en 2006 : nombre de bénéficiaires, répartitions des budgets,

□ la situation de la signature des conventions tripartites des maisons de retraite,

□ la participation du Conseil Général dans les nouvelles procédures de tutelles et curatelles.

Dans le département de l'Isère, environ 600 personnes de plus de 60 ans sont sous tutelle avec 300 à l'ADMR et 250 à l'UDASSAD.

Louise Chatelain représentante CFDT suppléante au CODERPA

Andrée MILESI, membre du Bureau, présidait la séance.

L'année écoulée a été marquée par le découpage du vaste territoire que couvre notre ULR en une douzaine de secteurs qui deviennent des antennes locales avec correspondants, le but étant de mettre en action le syndicalisme de proximité. Ces antennes locales seront également des relais auprès des nouveaux retraités qui ne sont pas rattachés à des S.S.R. dans le cadre du développement mis en œuvre par l'UTR 38.

Le rapport d'activité présenté par le Secrétaire Général, ainsi que le rapport financier par le Trésorier ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Plan d'Action 2007-2008 a fait l'objet d'une large discussion constructive :

ULR du Pays Viennois et Environs

Une AG réfléchissant à la pratique de l'action - négociation - accord ou pas, et mandatement.

Réunis au Mas des Prés à Pont-Evêque le 15 Mars, plus de la moitié des adhérents ont participé à l'AG, avec la présence des représentants de l'UTR, de l'UL de Vienne, des ULR du Nord-Isère et de Roussillon.

En plus de l'AG classique avec rapport d'activités, rapport de trésorerie, et rapport sur le plan de développement local (tous adoptés à l'unanimité), le bureau avait souhaité impulser un débat, et proposait une motion traitant de la pratique d'action, de la négociation, des accords, et du mandatement des militants CFDT. (voir la motion).

Un constat : la diminution sensible du pouvoir d'achat des retraités, la pratique de dépassement d'honoraires des médecins, des difficultés de tous ordres rencontrées par les personnes âgées et notre faiblesse à réagir, peser, participer aux manifs.

Des pistes de débats avec intervenant (autres que ceux courants, liés à l'actualité) ont été avancées : Economie (FMI, banque européenne et mondiale, leur rôle dans l'aide au pays en voie de développement) - les maladies cognitives - transmission de patrimoine - donation au conjoint survivant - la curatelle et la tutelle - l'économie solidaire.

Un bureau de 7 membres a été élu à l'unanimité. Une sortie annuelle, a été décidée, lyonnaise cette fois, la soierie dans le quartier des canuts repas et visite sous les toits de Fourvière. Et pour conclure nous nous sommes retrouvés autour du pot de l'amitié.

Motion adoptée par l'assemblée générale

REAFFIRMER NOS PRINCIPES

Revendications - Négociations- Rapport de force -

Présence des retraités CFDT dans les instances locales, liens avec les syndicats de salariés et soutien à leurs actions revendicatives, poursuite de l'action revendicative en lien avec l'UTR, en particulier pour une revalorisation des basses pensions, contre les dépassements d'honoraires et les abus pratiqués par certains médecins et chirurgiens.

Louise CHATELAIN très impliquée sur la question a présenté une information claire sur le schéma gérontologique dont l'application est actuellement source de nouvelles inquiétudes.

Andrée MILESI a passé également une information sur les activités du C.L.A.R.G. (Comité de Liaison des Associations de Retraités de Grenoble).

Un pot amical a clôturé l'Assemblée Générale..

Antoine BOCQUET

Actions - Négociations - Actions ...voilà la manière dont nous entendons le syndicalisme, qu'il soit celui des salariés ou celui des retraités.

D'abord définir clairement nos revendications, les hiérarchiser, les actualiser constamment, à l'intérieur de la CFDT, puis, les confronter à celles des autres organisations pour rechercher au maximum l'unité sur les objectifs.

Ne négliger aucun lieu de négociation ; Caisses sociales, Patronat, Etat, Collectivités territoriales, partout où les intérêts des retraités (et salariés) sont traités et là aussi, dans la plus grande unité possible

Mettre en place les rapports de force en notre faveur avant de chercher la signature d'accord à tout prix. Cela nous présente publiquement comme l'allié privilégié du MEDEF, contre la plupart des autres syndicats. Rechercher encore et toujours les alliances pour des actions fortes et efficaces.

Négocier jusqu'au bout : OUI, car la CFDT a souvent démontré qu'elle avait de bons dossiers. Mais nécessité (avant tout accord) de consultation de la part des négociateurs tant des instances CFDT concernées, que s'il le faut dans certains cas d'une façon très large, voire des adhérents. Tenir compte aussi des partenaires avec qui nous nous avons porté les revendications et avec qui nous nous avons mené l'action.

Renégocier après construction de positions renforcées. Si la " lutte des classes " n'est plus une expression à la mode, la réalité de l'opposition entre revenus du capital et salaires demeure fondamentale. Si l'on veut vraiment porter les revendications du plus grand nombre de retraités, le choix de nos alliés doit tenir compte aussi de leur représentativité.

Pour parvenir à faire avancer nos revendications, nous devons nous organiser et favoriser les militants en responsabilité porteurs de ces principes.

C'est dans notre nouveau local et après la visite de la maison des associations que s'est tenue le 31 janvier notre assemblée générale avec un tiers de nos adhérents, et en présence de Jean Pierre Luppi et Christian Rémond.

Après la présentation des rapports d'activité et financier nous avons fait le point sur les différents sujets préoccupant les retraités sans se limiter à une défense corporatiste.

Comme dans bon nombre d'ULR nous souhaitons connaître un renouvellement des bonnes volontés afin de voir notre ULR un peu plus étoffée. Jusqu'à ce jour

nous n'avions aucun contact avec les sections syndicales d'entreprises.

Dans le but de voir progresser nos adhérents, nous contacterons les entreprises du secteur afin de connaître les différents départs à la retraite.

D'autre part, et en partenariat avec l'ULR du Voironnais nous avons en projet une journée rencontre à Tullins le 25 mai, ouverte à tous les adhérents, sur le thème suivant " mieux saisir les enjeux de la protection sociale "

Une invitation sera expédiée à chaque adhérent

Cette AG s'est terminée par le verre de l'amitié autour de la galette.

ULR de Roussillon : la vie de notre ULR

27 mars 2007 : manifestation intersyndicale à Lyon de soutien aux revendications spécifiques des retraités et personnes âgées

La très faible participation de notre union locale nous pose quelques questions :

- Nos revendications répondent-elles à la réalité que nous vivons ?
- Sont-elles partagées par nos militants, nos adhérents ?
- Sommes-nous en si mauvaise santé ou trop occupés pour manifester ?
- Ou alors attendons-nous que des urnes sortent les solutions à tous nos problèmes ?

Si oui, ne risquons nous pas d'être déçus ?

- N'y aurait-il pas de source de solution dans un rapport de force favorable ?

(10 millions de personnes âgées en France.

1 sur 100 dans la rue c'est 100 000 manifestants).

N'est-il plus possible de mobiliser un pour cent des retraités et personnes âgées ?

A chacun d'entre nous de répondre à ces questions. L'avenir de notre syndicalisme en dépend et la qualité de vie des basses pensions aussi.

31 mai 2007 : voyage annuel. Au programme, le petit train de La Mure et croisière sur le lac de Monteynard.

22 juin 2007 : Chuzy.
Retenez la date. Information à venir.

Journée d'information :
La décision de reporter à l'automne cette information a été prise par le dernier bureau. Le thème n'est pas fixé. On en reparlera.

Michel Aubert

SSR de la Fédération Chimie Energie (FCE) Europe de l'énergie : Non à l'augmentation des prix !

La loi sur l'énergie, promulguée le 7 décembre 2006 par le Président de la République après avis du Conseil constitutionnel, entérine la fin des tarifs réglementés, dits aussi tarifs régulés, c'est à dire ceux appliqués actuellement par EDF et Gaz de France.

La Commission Européenne a été dans le même sens en adressant à la France un avis motivé pour qu'elle supprime ces tarifs du fait que la 3ème directive européenne sur l'énergie exige des états membres qu'ils ouvrent totalement leurs marchés à la concurrence, au plus

tard le 1er juillet 2007.

La FCE-CFDT, opposée à l'ouverture totale des marchés du gaz et de l'électricité et favorable au maintien des tarifs réglementés, dénonce ces actes graves, qui vont conduire inéluctablement à d'importantes hausses de prix à tous les particuliers.

Quel est le processus du marché de l'énergie ?

Entre décembre 1996 et octobre 2006, le processus s'est déroulé au travers de 4 directives européennes et de 4 lois de transposition française. L'ouverture du marché de l'é-

nergie à la concurrence s'est faite progressivement avec 5 seuils successifs pour l'électricité à partir de 1999 et avec 4 seuils pour le gaz à partir de 2000, en commençant par les " gros consommateurs ".

C'est le sommet européen de Barcelone, en mars 2002, qui a décidé d'aller vers l'ouverture totale du marché de l'énergie (électricité et gaz), au 1er juillet 2007, avec une étape intermédiaire d'ouverture aux professionnels (petites industries, artisans, commerçants, collectivités locales) le 1er juillet 2004.

.../...suite page 8

En rappel : la loi française du 9 août 2004 a transformé EDF et Gaz de France, établissements publics à caractère industriel et commercial, en Sociétés Anonymes (SA) avec ouverture de leur capital avec un seuil de 30% maximum (l'Etat devant resté propriétaire d'au moins 70% selon la promesse de Nicolas Sarkozy). Cette loi entérinait aussi la filialisation des réseaux de transport de l'électricité et du gaz (RTE et GRT).

La concurrence entraîne la hausse des prix

En application de la loi du 6 décembre 2006, le Président d'EDF, Pierre Gadonneix a fixé deux priorités à l'entreprise :

□ tout client particulier voulant choisir un autre fournisseur qu'EDF, au 1er juillet, pourra le faire dans des conditions d'équité, de transparence et de facilité.

□ tout client voulant rester chez EDF au tarif réglementé pourra le faire en conservant, à minima, la même qualité de service qu'aujourd'hui.

Il a affirmé que le cap du 1er juillet représente un bouleversement sans précédent pour l'entreprise. Il a aussi affirmé que sa conviction est que les missions de Service Public ne doivent pas devenir la chasse gardée d'une seule partie de l'entreprise mais au contraire concerner toutes les activités d'EDF (le régulé comme le dérégulé)

Il en est de même pour le gaz.

La FCE CFDT y voit un certain nombre d'inquiétudes pour les salariés, aujourd'hui et demain, et beaucoup d'incertitudes pour les entreprises.

Chacun sait que la libéralisation

des marchés conduit à terme à l'augmentation des prix.

Toutes les entreprises qui ont fait jouer la concurrence dans le secteur du gaz et de l'électricité le payent lourdement ; elles perdent un avantage compétitif indéniable car leurs coûts de commercialisation augmentent.

Côté ménages, en Europe, de nombreuses expériences ont conduit à l'augmentation des factures. L'exemple britannique le prouve bien puisqu'en trois ans les ménages anglais affrontent une augmentation moyenne de 94% sur le prix du gaz et de 60% sur l'électricité qui va au delà de l'effet de l'augmentation du pétrole.

Par ailleurs, alors que la demande électrique ne cesse d'augmenter, l'offre, en surcapacité avant l'ouverture des marchés, peine désormais à y répondre. L'électricité ne se stocke pas et comme le gaz ses usages sont captifs. Face à ce contexte, les prix ne peuvent que converger à la hausse.

Face à de nombreuses interrogations et une nouvelle insécurité énergétique, le Politique doit avoir le courage de prendre ses responsabilités !

Regardons le contexte de cette libéralisation où :

□ les logiques de rentabilité l'emporteront sur la continuité de service,

□ la question des décisions d'investissements en Europe n'est pas posée ; alors qu'en France la loi du 10 février 2000 donne à l'Etat son rôle premier dans la programmation des investissements pour assurer la sécurité d'approvisionnement,

□ le choix et les coûts des moyens de production, dans un marché spé-

culatif, n'entreront plus en considération dans le prix du KWh ; alors qu'actuellement en France l'écart de prix de 30% entre les prix du marché et les tarifs régulés est en bonne partie la conséquence directe du choix de la filière électronucléaire.

Face à ces défis et à la détermination de la Commission européenne, il n'y a pas d'autres choix que de stopper les conséquences d'une réglementation basée sur le droit à la concurrence qui tient lieu de politique énergétique.

Une pause dans ce processus, suivie d'une évaluation sérieuse sur l'ouverture totale des marchés de l'énergie sont désormais vitales.

Il faut donc un moratoire pour lancer une nouvelle voie !

C'est l'électrochoc nécessaire pour que l'Europe soit enfin utile dans le domaine de l'énergie !

Sécurité d'approvisionnement, accès à tous à l'énergie, développement d'une véritable filière industrielle d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie.

Tout cela réclame investissements à long terme et mutualisation des moyens de recherche. Le marché unique de l'énergie, tel que la Commission souhaite l'installer, en est parfaitement incapable.

L'Europe de l'énergie au service de tous et de l'environnement est une véritable chance pour affirmer l'utilité de l'Europe aux yeux de nos concitoyens.

Saisissons-nous de cette opportunité !

Avec la CFDT, réagissez, faites entendre votre voix, interpellez vos élus locaux

agenda

1er Mai manifestation intersyndicale à Grenoble à 10 heures place de la Gare.

10 Mai AG des Syndicats de l'URI (Union Régionale Interprofessionnelle) CFDT à Bourgoin.

22 Mai Commissions de l'UTR à 9 heures à Grenoble et à 13h30 bureau UTR.

25 Mai journée de réflexion sur la santé avec l'ULR Voiron et l'ULR Saint Marcellin.

5, 6 et 7 juin Congrès de l'UCR à Saint Etienne.

12 juin Conseil UTR.